

PROPOSITIONS

pour un atterrissage concret des Assises de la forêt et du bois 2021-22

Par la présente note de synthèse, les ONGe travaillant ensemble depuis 2019 à faire des propositions sur les sujets forestiers souhaitent :

1. saluer l'effort de concertation initié par les Assises,
2. mettre en avant trois solutions, quatre chantiers et cinq décisions immédiates susceptibles de faire de ces deux mois d'échanges entre tous les acteurs un succès.

Ces propositions se basent en grande partie sur celles proposées en 2020 dans le [rapport « Forêts françaises en crise. Nature, climat, société »](#).



POUR SUIVRE ENSEMBLE LA CONSTRUCTION D'UNE VISION PARTAGÉE

Les Assises, malgré un calendrier serré, ont permis un échange construit et ouvert à un large panel d'acteurs, de l'amont à l'aval, des professionnels de la production aux ONG environnementales. Inédite, cette mobilisation de tous est nécessaire à un débat constructif et apaisé permettant d'accompagner les pressions fortes que les forêts subissent et trouver ensemble des solutions. En Outre-mer comme en métropole, les forêts méritent toute l'attention que la société et les politiques leur portent depuis quelques années. Nous saluons l'initiative et l'état d'esprit constructif de tous les acteurs ayant participé.

Cet état d'esprit institué par les Assises peut être décliné dans les mois qui viennent de façon à aboutir sans délai à des avancées significatives. Trois solutions notamment sont visées ici :

→ **SOLUTION 1** Faire vivre et ajuster la feuille de route pour l'adaptation au changement climatique

La feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique ([FDR](#)) élaborée de manière concertée par 20 structures nationales regroupant beaucoup des parties prenantes de la forêt a été finalisée en décembre 2020. La FDR définit 9 priorités et 31 actions à mise en œuvre immédiate ou échéance courte (2022). La gouvernance des Assises, avec un pilotage interministériel et l'intégration de nouveaux acteurs absents de la construction de la première version de la FDR, est une avancée. La vie et révision de la feuille de route serait à la fois un projet politique commun et le vecteur d'ajustements très opérationnels.

→ **SOLUTION 2** Clarifier les controverses par la science et le débat

Initier un processus pour sortir des multiples controverses (stratégie climat, biomasse énergie, forêt bien public, compensation carbone, essences exotiques, coupe rase, libre évolution, risques...) qui pénalisent un débat forestier apaisé en ce moment si crucial de l'histoire des forêts. Sortir par le haut, c'est à dire par un débat construit, organisé, fondé sur les sciences et ouvert sur la société, inspiré par les [méthodes de la Commission Nationale du Débat Public](#) ;

→ **SOLUTION 3** Un conseil territorial des forêts ouvert sur la société et pilote de l'adaptation

Lancer une réflexion spécifique en vue de créer une instance de concertation ("conseil territorial des forêts") décliné en premier lieu à l'échelle régionale, puis de façon volontaire selon un découpage dépendant de la mobilisation locale, au sein desquels des citoyens et les associations environnementales et d'usagers seraient représentés. Les conseils territoriaux des forêts seraient ainsi les lieux de rencontre et de débat privilégiés entre les forestiers et la société, citoyens ordinaires et société civile organisée. Sans attendre, identifier quelques territoires volontaires de taille suffisante (30 000 ha) pour y mettre en œuvre avec des moyens durables, l'ensemble des chantiers et des décisions proposées ci-après. Cette démarche permettrait de tester en vraie grandeur leur faisabilité et l'idée du « conseil territorial des forêts ».

OUVRIR QUATRE CHANTIERS POUR SE PRÉPARER À DES DÉFIS D'AMPLEUR INÉDITE

→ **CHANTIER 1** Clarifier le rôle des forêts dans l'objectif de neutralité carbone du pays

Conforter la participation de tous les acteurs dans le but d'instaurer dans la loi SFEC un document unique, de portée réglementaire (décret), valant volet forestier de la S.N.B.C., du P.N.A.C.C. et de la Stratégie nationale de biodiversité (SNB), évalué et le cas échéant amendé tous les cinq ans, opposable aux documents de planification forestière nationaux et locaux, et soumis aux règles de concertation et d'évaluation applicables aux plans et programmes : débat public et évaluation environnementale stratégique ;

→ **CHANTIER 2** S'accorder sur les écoconditionnalités et une finance additionnelle crédible (carbone et autres services) pour aider la gestion à s'adapter

Adapter la fiscalité et les subventions pour répondre aux enjeux de la crise en favorisant la gestion adaptative reposant sur des solutions fondées sur la nature. Notamment :

- mettre une écoconditionnalité à l'exonération trentenaire d'impôt foncier, en cas de régénération ou reconstitution de peuplement par plantation, et des droits de succession ;
- dans les subventions au renouvellement des forêts, favoriser financièrement la régénération naturelle et la diversification, encadrer strictement l'implantation d'exotiques ;

Créer des mécanismes financiers de Paiement pour services écologiques ([P.S.E.\) en forêt](#) selon un système qui soit à la fois attractif pour les financeurs et exigeant, suivant des principes rigoureux, partagés et sans risque de greenwashing ou d'effet d'aubaine (crédibilité, additionnalité, efficacité, équité, transparence et gouvernance notamment). Les appliquer pour [améliorer le Label Bas carbone](#) et élargir ses méthodes éligibles. Élargir l'approche P.S.E. aux autres services, et notamment à la biodiversité, en faisant le lien avec d'autres mécanismes innovants (comme l'Obligation Réelle Environnementale par exemple) ;

→ **CHANTIER 3** Progresser vers des sylvicultures invisibles aux profits bien visibles

Aider, y compris financièrement, à améliorer et valoriser la durabilité des productions françaises et l'adaptation de la gestion, notamment :

- en s'appuyant sur des certifications forestières plus exigeantes (encadrant strictement les coupes rases et les conversions de peuplements naturels en plantations ; sans pesticides ; avec plus de biodiversité ; avec une valeur ajoutée sociale) ;
- en appuyant la filière pour qu'elle mette en œuvre une exploitation à moindre impact de façon à ménager la qualité des sols forestiers, facteur clé de résilience. Cela passe notamment par l'évolution des matériels (tracteurs basse pression, câble, matériel de billonnage et transport par petits porteurs) et une revalorisation des métiers des ETF dont il faut accompagner la transition ;
- en développant l'usage des feuillus en maintenant leur capacité de sciage ainsi que celle des gros bois et aider notamment la première transformation (scieries) à se maintenir proche des massifs forestiers si la « valeur ajoutée » de l'activité est claire (écologique, emploi, économie locale) ;
- en mettant en œuvre une hiérarchisation des usages du bois fondée sur l'empreinte climatique, biodiversité, sociale et économique des produits, et supprimer les aides induisant une distorsion de

concurrence entre usages. Cela conduit à réviser : i) l'incitation actuelle pour la biomasse industrielle qui est contreproductive pour le climat comme pour l'économie française ; ii) les taxes ou droits de douane selon l'empreinte écologique des produits de façon à favoriser une consommation de productions à haute qualité environnementale.

→ **CHANTIER 4** Se concerter pour mieux protéger les espèces et les espaces

Renforcer les moyens pour une meilleure concertation sur la gestion forestière dans les espaces protégés. Cela est utile :

- en Outre-mer, à lutter contre les menaces. En Guyane, renforcer les moyens de veille et de lutte contre l'orpaillage illégal. Renforcer le dispositif de prévention et de lutte contre les incendies des forêts protégées, notamment en Nouvelle-Calédonie ;
- en métropole, mettre en place rapidement le projet de charte sur l'adaptation des forêts au changement climatique dans les aires protégées proposé par les réseaux concernés (dont réflexion sur Natura 2000).
- Par ailleurs, une mise en réseau des aires forestières protégées à des échelles biogéographiques pertinentes conduirait à une animation très favorable. Coordonnés par l'O.F.B. et avec l'appui des Régions, ces réseaux s'appuieraient sur les réseaux existants (gestionnaires, associations), en créant des synergies.

PRENDRE CINQ DÉCISIONS IMMÉDIATES ET MARQUANTES

→ **DÉCISION 1** Se donner les moyens humains d'agir de façon éclairée dans une période de crise

Construire un modèle économique sain et pérenne pour l'ONF prenant en compte la diversité de ses missions. Même si l'établissement a un statut d'EPIC et doit continuer à alimenter en partie son budget par des ressources propres, un modèle économique fondé, pour la gestion des forêts domaniales, sur la seule valorisation de la production de bois et de l'exploitation de la chasse, et pour les autres activités sur des prestations de service supposées rémunérées à leur juste prix, qui a pu être viable dans le passé, ne peut plus être défendu (extrait de nos [recommandations plus détaillées sur le sujet de l'avenir de l'ONF](#)).

Se donner les moyens de faire face aux besoins d'adaptation de la gestion au changement climatique, en coordonnant plus efficacement :

- les dispositifs permettant le suivi à long terme et le diagnostic de l'état des forêts (RENECOFOR, Département de la santé des forêts, RMT Aforce, Observatoire des Forêts Sentinelles, etc.) en facilitant le lien avec la recherche ;
- les programmes de recherches-action sur l'apport des « sciences en temps de crise ».

→ **DÉCISION 2** Lancer un Plan National d'Action « Vieux bois & forêts subnaturelles »

Un Plan National d'Actions sur la biodiversité des Vieux bois et les forêts subnaturelles visera :

- à établir en concertation la façon de favoriser la restauration, dans la matrice de forêts productives, d'une trame de vieux bois comprenant des arbres-habitats et des îlots de vieux bois et en libre évolu-

tion, en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la biodiversité forestière dépendant de ces stades (25 % des espèces). Les préconisations seront variables selon les espèces cibles (ou > 5/ha et > 3 % d'îlots de vieux bois dans le cas général, et > 10/ha et > 5 % d'îlots de vieux bois dans les zones protégées exploitées). L'animation du PNA s'inspirera de la pratique du [réseau partenarial Frêne](#) mis en place en Rhône Alpes depuis plus de dix ans ;

- Cartographier les dernières forêts primaires et vieilles forêts, et mettre en œuvre des moyens de protection forte, en application de la [motion 125 votée lors du dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN](#) et tels que prévus dans la Stratégie des Aires Protégées de la France et de l'UE.

→ **DÉCISION 3** Sortir de la chimie de synthèse pour valoriser une production française 100 % bio

Malgré des faibles usages, ce sujet présente un enjeu de clarté pour le grand public consommateur de produits forestiers. Instaurer un principe de non utilisation de la chimie de synthèse dans le domaine forestier en France est un des marqueurs compréhensibles par le grand public. La gestion forestière gagne à se fonder sur les principes gouvernant le maintien ou l'accroissement continu de la fertilité et santé dans l'écosystème forestier naturel, i) en gérant les cycles naturels des nutriments forestiers, ii) en luttant contre les ravageurs ou adventices par des méthodes biologiques ou mécaniques. Les produits compatibles avec la mention « utilisables en agriculture biologique » resteraient autorisés en forêt et pour élever les plants forestiers.

→ **DÉCISION 4** Améliorer la planification de la gestion des forêts

Édicter une obligation d'améliorer les documents de gestion durable et d'orientations régionales pour qu'ils comprennent systématiquement un volet opérationnel sur la prise en compte du changement climatique et de la biodiversité, en particulier : i) en émettant des préconisations et objectifs chiffrés en cohérence avec la conservation des habitats et des espèces (...); ii) en formulant un diagnostic de vulnérabilité des espaces forestiers ainsi qu'un plan d'adaptation au changement climatique reposant sur des solutions fondées sur la nature ; iii) en développant des outils d'aide à la décision en matière de biodiversité comme de climat ; iv) en tenant compte des spécificités des territoires et de tous les acteurs.

→ **DÉCISION 5** Approfondir les enjeux des forêts de chaque territoire ultramarin

Confier aux élus d'Outre-mer une mission pour faciliter un approfondissement spécial sur l'avenir des forêts d'Outre-mer afin d'analyser avec la finesse territoriale nécessaire leurs enjeux et leurs particularités. Il pourrait être confié à un élu de chaque Outre-mer et venir prolonger le rapport rédigé par Mme la Députée Anne-Laure Cattelot. Ce travail devrait être commencé par les forêts de Mayotte qui subissent la plus forte déforestation en France. Les sujets suivants devraient y être traités : les garanties de protection des surfaces forestières au sein des documents de planification et d'urbanisme, et la bonne application de ces documents ; l'organisation des compétences sur les questions forestières entre les collectivités et les organismes déconcentrés ; les moyens de surveillance en forêts publiques et privées et le rôle de l'ONF ; le développement d'un cadre incitatif à la préservation de la forêt pour les propriétaires privés, et le soutien au développement de l'agroforesterie.



HUMANITÉ & BIODIVERSITÉ

Bernard Chevassus-Au-Louis, Président

Michel Badré, administrateur

Patrice Hirbec, administrateur

<http://www.humanite-biodiversite.fr>



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Sarah Khatib, coordinatrice du réseau Forêt

Jean-David Abel, pilote du directoire du réseau Biodiversité

Hervé Le Bouler, pilote du directoire du réseau Forêt

<https://www.fne.asso.fr>



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Yves Muller, administrateur

<https://www.lpo.fr>



COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Clémentine Azam, chargée de programmes "écosystèmes"

<https://uicn.fr>



RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

Emmanuel Michau, Vice-président

Flavien Chantreau, chargé de projet Forêts

<http://www.reserves-naturelles.org/>



FONDATION WWF

Daniel Vallauri, responsable du programme sur les forêts

<http://www.wwf.fr>